

# L'OFFRE DES ORGANISMES DE LOGEMENT SOCIAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Des solutions adaptées à la diversité des besoins !

## ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

Des logements à des conditions avantageuses et avec des garanties pour les accédants à la propriété.

### ACCESSION SOCIALE CLASSIQUE

Vendue en VEFA.  
Ressources max. pour 1 personne seule :  
• 49 223 €/an pour Paris et les communes limitrophes (zones Abis et A)  
• 40 122 €/an en zone B1  
• 36 109 €/an en zone B2

### PSLA

Prêt social location-accession : les accédants bénéficient d'une phase locative avant d'accéder à la propriété.  
Ressources max. pour 1 personne seule :  
• 38 844 €/an pour Paris et les communes limitrophes (zones Abis et A)  
• 38 844 €/an en zone B1  
• 33 771 €/an en zone B2

### BRS (BAIL RÉEL SOLIDAIRE)

Le BRS est un dispositif qui permet à des ménages aux revenus modérés d'acheter leur logement, en faisant l'économie du terrain qui reste la propriété d'un Organisme de foncier solidaire.

Les plafonds de ressources, pour avoir droit au BRS, sont identiques à ceux indiqués pour le PSLA

## LOGEMENT LOCATIF INTERMÉDIAIRE

Une offre de logements dont le niveau de loyer se situe entre celui du parc social et celui du marché.

Ces logements ne sont pas comptabilisés au titre de l'article 55 de la loi SRU.

### LOGEMENTS PLI

Ressources max. pour 1 personne seule :  
• 44 344 €/an en zones Abis et A  
• 36 144 €/an en zone B1  
• 32 530 €/an en zone B2

## AUTRES COMPÉTENCES

### DE LA FABRIQUE DE LA VILLE

#### CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉS

#### AMÉNAGEMENTS CONNEXES AU PATRIMOINE DES ORGANISMES HLM (renaturation...)

#### CONSTRUCTION ET LOCATION

à destination de commerces ou d'équipements en rez-de-chaussée

#### ACTIVITÉ DE SYNDIC SOLIDAIRE

## LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

Une offre aux loyers adaptés aux revenus des ménages.

### LOGEMENTS PLAI

Le PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) finance le logement des ménages rencontrant des difficultés économiques.

Ressources max. pour 1 personne seule : 14 811 €/an

### LOGEMENTS PLUS

Le PLUS (Prêt locatif à usage social) finance le logement des ménages ayant des revenus modestes.

Ressources max. pour 1 personne seule : 26 920 €/an

### LOGEMENTS PLS

Le PLS (Prêt locatif social) est un produit qui s'inscrit entre le PLUS et le PLI (Prêt locatif intermédiaire).

Ressources max. pour 1 personne seule : 34 996 €/an

## LOGEMENT SPÉCIFIQUE

### RÉSIDENCES SOCIALES

Résidences sociales généralistes, résidences sociales « jeunes actifs »...

### PENSIONS DE FAMILLE

Public : personnes isolées en grande précarité, en exclusion sociale

### RÉSIDENCES ACCUEIL

Public : personnes souffrant de troubles psychiques

### FOYERS

Foyers de jeunes travailleurs (FJT), Foyers de travailleurs migrants (FTM)

### LOGEMENTS ÉTUDIANTS

Résidences étudiantes ou universitaires

### LOGEMENTS FOYERS POUR PERSONNES AGÉES

EHPAD, EHPA, résidences autonomie

### RÉSIDENCES INTER-GÉNÉRATIONNELLES

### LOGEMENTS FOYERS POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### HABITAT INCLUSIF

## HÉBERGEMENT

### HÉBERGEMENT GÉNÉRALISTE

CHU (Centre d'hébergement d'urgence)  
CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale)

### HÉBERGEMENT SPÉCIFIQUE

Dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile (HUDA, CADA, CPH)  
Protection de l'enfance : MECS, Centres maternels

### RHVS

(RÉSIDENCES HÔTELIÈRES À VOCATION SOCIALE)

Statut juridique mixte hébergement logement hôtellerie

\* Les plafonds de ressources, qui permettent l'attribution d'un logement locatif social ou l'acquisition d'un logement en accession sociale, sont actualisés chaque année. Les exemples de plafonds annuels indiqués à titre indicatif dans ce document sont les plafonds 2026 (revenu fiscal de référence de l'année N-2). Les plafonds de ressources sont consultables sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

